

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courrier le sept décembre s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MIRANDE Martine, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, MIRANDE Martine, PELLETIER Céline, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, MOHSEN Raymond,

Procurations : Monsieur NÉGRIER Régis a donné pouvoir à Madame PELLETIER Céline
Monsieur BARANGER Philippe a donné pouvoir à Monsieur AUBRY Yves-Marie
Monsieur BODY Philippe a donné pouvoir à Monsieur ABIER François

Secrétaire de Séance : Madame LANTERNAT Bernadette

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

LOTISSEMENT LA PAQUELLERIE 2,

- Vente de la parcelle C 0007 au promoteur DUMONT
- Autorisation et pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié et tous les documents afférents à cette affaire,
- Pouvoir au Maire pour donner délégation à tout collaborateur de l'Office Notarial de Maître Emmanuelle ROGER, pour signer en lieu et place l'acte de vente de la parcelle C 0007,

VOIRIE COMMUNALE

- Révision du tableau de classement des voiries et chemins communaux,

SECURITE INCENDIE

- Fourniture et pose borne incendie « Rue de Perjus » par la RESE,
- DETR : demande de subvention pour l'achat et la pose de la borne incendie,

SUBVENTION COMMUNALE

- MFR CRAVANS pour un élève domicilié à Préguiillac,

INFORMATIONS

- VOIRIE

- Rue Jean Giono (évolution de l'opération)

- C D A et Divers Syndicats

- Compte rendu des dernières réunions
- Participation au capital de la future SPL (Société Publique Locale) Agence d'Attractivité

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES COMMUNALES

Pour cause d'intempérie (neige), Mesdames Pelletier et Filliatreau ont informé qu'elles ne seraient pas à l'heure pour la séance du Conseil Municipal, les routes sont encombrées pour revenir de Saintes et la circulation est au ralenti. Madame le Maire propose donc de commencer par des informations :

Cuisine Centrale à la Cantine

Madame le Maire rappelle la décision de la CDA de développer la cuisine centrale déjà existante sur notre commune pour ajouter deux écoles complémentaires en points de livraison repas à compter de février (après les vacances d'hiver)

Suite aux vérifications du circuit électrique par la Société SOCOTEC, il convient de revoir l'installation pour que le réseau puisse supporter un équipement de cuisson industriel.

Elle précise que des devis sont actuellement demandés à plusieurs artisans électriciens et plombiers.

Visite Sénateurs :

Le mardi 20 décembre à 10h30 les Sénateurs, Mme Imbert et Monsieur Laurent rendront visite aux élus de PREGUILLAC.

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux disponibles de se joindre à cette rencontre.

Mesdames Pelletier et Filliatreau entrent dans la salle.
Madame le Maire leur souhaite la bienvenue et propose de commencer la séance par les délibérations prévues à l'ordre du jour :

VENTE PARCELLE C 0007

Madame le Maire informe qu'elle a été contactée par une agence immobilière, elle-même mandatée par un lotisseur, pour l'Opération d'Aménagement Programmée (OAP) située entre le Chemin de la Paquellerie et la Route de la Tranchée.

La Commune possède la parcelle C 0007 d'une superficie de 1 095 m².

La majorité des terrains appartient à Madame Le Pannerer soit 3 683 m².

L'unité foncière étant de 4 778 m²

Madame le Maire ajoute que l'agence immobilière propose l'achat du terrain de la Commune au prix de 15 461 € soit 14.12 € / m².

Elle précise que cette offre est aux mêmes conditions que celles proposées à Madame Le Pannerer pour ses terrains.

Elle demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur l'option de la vente du terrain communal.

Après délibération, les Conseillers approuvent et donnent leur accord pour la vente de la parcelle C 0007 d'une superficie de 1 095 m² au prix de 15 461 €.

Prix de 14,12 € / m², au prix équivalent proposé à Mme Le Pannerer, la propriétaire des autres terrains qui constituent l'OAP. **11 Pour**

La présente délibération annule et remplace la 2022-042 du 18/07/2022.

VENTE PARCELLE C0007 LA PAQUELLERIE - AUTORISATION SIGNATURE DE L'ACTE

Considérant qu'un acte de vente notarié doit être rédigé et enregistré au Service de la publicité pour officialiser la vente de la parcelle C 0007,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition suivante :

- autorise et donne pouvoir avec faculté de déléguer à Madame MIRANDE Martine, le Maire, à signer au nom et pour le compte de la Commune de Preguillac, l'acte notarié et tous les documents relatifs à la vente de la parcelle C 0007 située au lieu-dit « La Paquellerie ». **11 Pour**

VENTE PARCELLE C0007 LA PAQUELLERIE - AUTORISATION DE DELEGATION

Considérant qu'un acte de vente notarié doit être rédigé et enregistré au Service de la publicité pour officialiser la vente de la parcelle C 0007,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition suivante :

- donne pouvoir à Madame MIRANDE Martine, le Maire, de donner délégation à tout collaborateur de l'Office Notarial de Maître Emmanuelle ROGER situé au 12 rue Guy de Combaud Roquebrune à MARSEILLE (13), pour signer en lieu et place l'acte de vente de la parcelle C0007. **11 Pour**

REFONTE DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 21 avril 2015, le Conseil Municipal avait décidé la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Madame le Maire présente l'étude faite précisant que la refonte du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies. Ce tableau de classement ne modifie en aucun cas l'adressage cadastral ni aucune dénomination de voie, les voies communales indiquées dans le tableau s'intercalent dans les voies existantes.

La longueur des voies communales deviendrait donc la suivante :

- voies communales à caractère de chemin : 14 493 m dont 3 812 m mitoyens soit **13 037 m.**
- voies communales à caractère de rue : **788 m**
- voies communales à caractère de Place : **2 154 m²**

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers Municipaux donnent leur accord pour la refonte du tableau de classement des voies communales tel que décrit ci-dessus. **11 Pour**

Madame le Maire ajoute les principaux points qui ont été revus ou rajoutés :

- Créations
 - rue du Mégalithe
 - rue de l'école
- Créations de places :
 - école,
 - salle polyvalente,
 - chaufferie,
 - cimetière

Précision également importante, l'allée menant à « Beaugard » et à "La Laurencière" sont privées.

Madame le Maire précise que la prestation réalisée par le Syndicat de la Voire Départementale est de 800 €.

BORNE INCENDIE

Madame le Maire rappelle que des travaux de réfection du réseau d'eau vont être réalisés sur la Rue Jean Giono et la Rue de Perjus. Les conduites usées de l'adduction d'eau vont être remplacées par un réseau de conduites neuves.

A cette occasion, une borne incendie pourrait être rajoutée sur le réseau au niveau du parking de la chaufferie afin de renforcer le réseau de la sécurité incendie. Cela assurerait une couverture plus efficace pour les habitations et la salle polyvalente situées dans le périmètre de la Rue de Perjus et la Rue du Calvaire.

Après avoir pris conseils auprès de la RESE (Régie des Eaux de la Charente-Maritime) et du SDIS (Service Départemental de l'Incendie et de Secours), Madame le Maire présente un devis établi par les services de la RESE portant sur la fourniture, la pose et le raccordement d'un Poteau Incendie DN 080 pour un montant de 3 316.71 € HT (3 980.05 € TTC).

Elle demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord à l'unanimité pour la réalisation des travaux correspondant à la fourniture, la pose et le raccordement d'un Poteau Incendie DN 080 pour un montant de 3 316.71 € HT (3 980.05 € TTC). **11 Pour**

BORNE INCENDIE – DEMANDE DETR

Madame le Maire rappelle que des travaux de réfection du réseau d'eau vont être réalisés sur la Rue Jean Giono et la Rue de Perjus. Les conduites usées de l'adduction d'eau vont être remplacées par un réseau de conduites neuves.

Elle précise la décision du Conseil Municipal de faire poser et raccorder un Poteau Incendie DN 080 pour un montant de 3 316.71 € HT (3 980.05 € TTC), sur le réseau au niveau du parking de la chaufferie afin de renforcer le réseau de la sécurité incendie. Cela assurerait une couverture plus efficace pour les habitations et la salle polyvalente situées dans le périmètre de la Rue de Perjus et la Rue du Calvaire.

Elle ajoute que dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), il est possible de faire appel à l'État pour le versement d'une dotation concernant la sécurité incendie et notamment l'ajout de Poteau Incendie sur les réseaux d'eau.

Compte-tenu du plan de financement, Madame le Maire propose de solliciter une aide de 40 % sur le montant HT des travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait se résumer ainsi :

- DETR 40 % :	1 326.38 € HT
- Part commune	1 990.03 € HT (2 653.67 € TTC)
Coût total 100 %	3 980.05 € TTC

Après avoir entendu l'exposé, les Conseillers Municipaux :

- Décident de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux auprès de l'ÉTAT dans le cadre de la DETR
- Autorisent Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La dépense sera prévue au BP 2023 – **11 Pour**

SUBVENTION MFR

Madame le Maire présente une demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de CRAVANS (17).

Cette requête est faite dans le cadre de la participation au fonctionnement de l'établissement, pour la formation d'un élève domicilié à Préguiillac et suivant une formation liée au métier des Services aux Personnes et aux Territoires.

Après délibération, en tenant compte des subventions déjà attribuées, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 100 €. **11 Pour**

INFORMATIONS

VOIRIE – RUE Jean GIONO

Madame le Maire informe qu'elle a reçu avec certains membres de la commission de voiries, Madame FAYS de la Direction des Infrastructures du Département et Madame GARDELLE de la CDA, chargée du réseau d'adduction d'eau et d'assainissement, pour faire le point sur le projet de l'aménagement de la voirie « Rue Jean Giono ».

L'hydro curage avec caméra (pour vérifier le réseau des eaux pluviales) sera réalisé fin janvier à la suite des travaux sur le réseau d'eau potable.

La réalisation des travaux attendu par les élus pour 2023 n'aura lieu qu'en 2025, le financement pour ce projet n'étant possible qu'à cette période.

Madame Mirande rappelle que le Département finance ces travaux (514 000 € au total). Il reste à charge pour la commune 25 % du coût HT soit 102 000 € auxquels seront retranchés, partiellement ou en totalité selon le montant, les travaux du réseau des eaux pluviales.

INFORMATIONS CDA. Madame Mirande donne les divers comptes-rendus :

Le 09/11/2022- Conférence des Maires à Chermignac : **2 parties :**

- l'Urbanisme :

Comment faire autrement la ville ?

Respecter un cadre règlementaire :

- Les 10 dernières années, 331 ha ont été consommées
- De 2022 à 2030 : 165 ha
- De 2031 à 2050 : 85 ha
- Après 2050 : 0 ha – compensation des terrains bâtis contre des friches ou autres terrains.

Il faut conduire une démarche globale : sensibiliser, inciter, accompagner, prévenir et maîtriser

- travailler sur l'évaluation
- réorganiser les m² en hauteur,
- Densifier,
- faire des ilots
- investir des logements vides
- etc...

Développer et maintenir des aides à la réhabilitation.

- Présentation aux communes des contrats de proximité :

Madame Marcilly, présidente du Département 17, a présenté 13 points importants :

- autonomie et grand âge,
- mission citoyenneté,
- accès à la médecine générale,
- logements et habitats,
- insertion, action sociale,
- protection de l'enfance (2000 enfants confiés) – 50 places SOS enfance à Fontcouverte,
- jeunesse et stage de 3^{ème}.
- exemplarité énergétique (écologie et économie),
- protection de l'environnement,
- politique de l'eau,
- sécurité-SDIS,
- infrastructures, mobilité, transport,
- fibre (85%) sur le Département (terminée fin 2023),

- tourisme,
- sport et culture.

Il a été rappelé que les élus ne doivent pas hésiter à demander de l'aide au Département pour leur projet.

Il est à noter qu'il manque des familles accueillantes et des aides à domicile.

Il faut développer la mission « citoyenneté ».

Le 15/11/2022 : Conseil Communautaire

- Préparation du budget :

- hausse de l'énergie + 300 000 € soit 23.10 %
- hausse du coût des ressources humaines + 420 000 € budget dépenses personnels
- hausse de l'alimentation + 50 000 € budget alimentation +6.6 %

Le Plan Local de l'Habitat :

- rappel de l'existence du guichet unique financé par la Région, notamment la rémunération des employés.
Possibilité pour les particuliers de se renseigner sur les travaux de rénovation et les aides possibles.

La Société Publique Locale Départementale :

Proposition d'adhésion à cette société qui permettrait la non concurrence.

Société plus agile et rapide que la SEMDAS. La SEMDAS participe à l'implantation d'entreprises, construit des bâtiments clés en main, acquiert des terrains, aménage et commercialise des secteurs à vocation d'habitat et d'activités. Elle commercialise des terrains pour le compte de collectivités et réalise des opérations, soit en direct, soit avec des partenaires privés.

Une contribution est demandée aux communes partenaires en fonction de leur nombre d'habitants.

- capital social : 37 000 €
- part CDA : 30 290 €
- part Saintes : 4 220 €
- communes importantes (Chaniers, Fontcouverte, Saint Georges des Coteaux) 340 €
- autres communes : 200 €.

Entrer dans la SPL va permettre la création d'une agence d'attractivité.

Le Maire et les Conseillers Municipaux demanderont de plus amples renseignements sur cette société, son rôle et les avantages qu'elle peut apporter avant d'y adhérer. **11 Pour attendre**

Le 17/11/2022 : Sobriété énergétique par EDF, réunion organisée par l'AMF :

Le thème : Comment faire pour mieux faire ?

La crise énergétique actuelle est d'un tel niveau que ce phénomène de crise n'a pas été constaté depuis au moins 35 ans. Plusieurs points sont à prendre en compte :

- la sécheresse et la canicule,
- la Covid,
- la corrosion des centrales nucléaires due au manque de main d'œuvre, à la méconnaissance du métier et à la désertification de ce métier. 500 soudeurs Américains viendraient en renfort pour procéder aux réparations.
- etc...

Les consommations d'énergie :

Le prix du gaz est multiplié par 10 depuis l'augmentation du prix des carburants et du transport par les méthaniers. Le phénomène de l'augmentation de demandes augmente également les prix.

Concernant la consommation et les coupures éventuelles d'électricité.

Les communes doivent vérifier la puissance de leur compteurs (36 KVA maxi).

Elles doivent signaler auprès d'Enedis et de la préfecture les gens sous respirateurs.

Chaque commune peut faire un bilan annuel pour relever et connaître les consommations par site. Il s'agit d'un pilotage intelligent des bâtiments mis en service par Enedis.

Des ateliers sont organisés par Enedis auprès de la population pour améliorer la consommation et connaître les détails de leurs factures.

Il a été fait également référence du site Ecowatt mis en ligne depuis quelques semaines ou chacun pourra suivre l'évolution des coupures de courant et s'il est concerné. Il sera alerté à J-1

Le 25/11/2022 : Commission Economique :

- Rappel des conditions d'octroi de l'aide à l'immobilier. Les projets des entreprises ou des associations doivent générer des emplois. Projets de créations, projets de développement, engagement de 5 ans, ou 3 ans pour les PME.

Quelques bénéficiaires :

- le Bistrot des Halles (place Saint Pierre)
- Tonnellerie Baron (Les Gonds)
- Marmotte gourmande (Les Gonds)
- Cesium Informatique pour les professionnels de Saintes

Sur la ZAC de St Georges des Coteaux : 26 dossiers présentés (artisans, entrepreneurs etc...)
251 emplois générés sur la zone commerciale et artisanale-

Le 06/12/2022 : Séminaire PLUi

Environ 100 élus étaient présents ainsi que le cabinet UrbaNova chargé du projet et les techniciens de la CDA (M. Doulliard, Mme Sirot, Monsieur Favriau)

- Le PADD

Projet d'aménagement et de Développement Durable : projet politique élaboré par les différentes communes du territoire pour la politique de l'urbanisme afin de privilégier les projets s'y rapportant.

Les élus mettent en avant la cohérence des projets et la traduction politique de ce qu'ils veulent faire en matière d'urbanisme.

Des ateliers vont être organisés :

- de diagnostics partagés par bassin, de janvier à avril 2023,
- de potentiel fonciers, d'avril à mai 2023
- restitution diagnostics à partir de juin 2023.

Les thèmes :

- encourager les mobilités alternatives,
- accompagner la croissance de l'emploi,
- agir efficacement pour la protection de la nature et de la biodiversité,
- favoriser l'autonomie et la résilience alimentaire
- agir pour un bâti éco-responsable
- produire de l'énergie bas-carbone
- rentabiliser certains parkings par des toits en panneaux photovoltaïques

Les questions qui reviennent le plus souvent au cours de ce séminaire sont liées au rôle de l'ABF :

- énergie renouvelable, économie d'énergie, oui mais comment faire avec les principes de l'ABF ?
- le règlement du PLUi peut-il corriger et avoir une action contre les décisions de l'ABF ?
- le périmètre des 500 m des monuments classés à rediscuter et à travailler pour que la zone soit plus cohérente avec la réalité sur le terrain
- etc...

Le 08/12/2022 : Conseil Communautaire

Convention avec les communes pour une prise en charge des travaux des réseaux des eaux pluviales par la CDA, en partie ou totalité selon le coût des travaux.

Les communes devraient avancer le financement.

Référence au site Ecowatt une nouvelle fois et la possibilité de voir si la commune est concernée par des coupures de courant à J-1.

Cantine :

Modification du mode d'emploi de la réservation des repas par une phase test du 1/1/23 aux vacances de Pâques.

Réservation d'office pour le mois en cours, les parents devront décocher sur le site les jours d'absence de leur enfant, possible jusqu'à la veille du jour concerné.

Un système de majoration de 0.50 cts par repas sera instauré si l'enfant a consommé un repas alors que la réservation avait été annulée

QUESTIONS DIVERSES

VŒUX DU MAIRE ET DES ELUS

Prévus le vendredi 13 janvier à 19h00 à la salle polyvalente.
Organisation la veille et l'après-midi du jour des vœux.

Invitation distribuée dans les boîtes aux lettres et mail.
Réservation obligatoire.

COLIS DE NOEL

Prêts à distribuer.

Un avis de distribution sera glissé dans les boîtes aux lettres des bénéficiaires non présents à leur domicile au moment de la distribution.

Ils devront venir retirer les colis le samedi 7 janvier de 10h à 12h à la Mairie.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **RENCONTRE AVEC LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX** : Jeudi 12/01/2023 à 14h30
- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 16/01/2023 à 18h30